

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 8 février 2018 portant nomination de membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique-Bretagne-Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique-Bretagne-Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°),

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique-Bretagne-Pays de la Loire, en qualité de représentants de Brest Métropole, sur proposition de son conseil :

Brest Métropole

En tant que titulaire :

Mme Fagot-Oukkache (Rébecca), en remplacement de M. Karleskind (Pierre).

En tant que suppléant :

M. Gourtay (Michel), en remplacement de M. Pellicano (Fortuné).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique-Bretagne-Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 février 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU